



Arrêté prescrivant l'enquête publique de révision du Plan d'Urbanisme de la commune de SAINT-DOLAY

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-19 et suivants et R 153-8 et suivants;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-9 et suivants;

Vu la délibération en date du 28 mai 2015 prescrivant la révision du plan local d'urbanisme;

Vu la délibération en date du 28 mars 2019 du conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme (en cours de révision) ;

Vu les pièces du dossier de révision du plan local d'urbanisme soumis à l'enquête publique ;

Vu les avis des différentes personnes publiques consultées ;

Vu l'ordonnance du 27 mai 2019 de M. le président du tribunal administratif de Rennes désignant Madame Anne-Marie CARLIER commissaire enquêteur.

Arrêté

Article 1: Objet et dates de l'enquête. Révision du plan local d'urbanisme

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions de révision du plan local d'urbanisme de la commune de SAINT-DOLAY pour une durée de 34 jours à compter du 9 août 2019.

Au terme de l'enquête, le conseil municipal de SAINT-DOLAY aura compétence pour prendre la décision d'approbation de la révision du plan local d'urbanisme.

Article 2: Désignation du commissaire enquêteur

Madame Anne-Marie CARLIER, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Rennes.

Madame Anne-Marie CARLIER siègera à la mairie de SAINT-DOLAY où toutes les observations doivent lui être adressées.

Article 3: Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de SAINT-DOLAY, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Lundi, Mercredi et vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- Mardi et jeudi de 8h15 à 12h00 (fermée l'après-midi).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement
registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit en mairie 1
DOLAY, au Commissaire enquêteur : Madame Anne-Marie CARLIER.

Article 4 : Recueil des observations du public

Le commissaire enquêteur recevra les observations faites sur l'utilité publique du projet de révision du
PLU de la commune de SAINT-DOLAY à la mairie les :

- Vendredi 9 août 2019 de 9h00 à 12h00, ouverture de l'enquête publique
 - Samedi 17 août 2019 de 9h00 à 12h00
 - Lundi 19 août 2019 de 9h00 à 12h00
 - Jeudi 29 août 2019 de 9h00 à 12h00
 - Mercredi 11 septembre 2019 de 14h00 à 17h00, clôture de l'enquête publique
- Les informations relatives à l'enquête pourront être demandées à la Mairie de SAINT-DOLAY et pourront
être consultées via le site : www.saintdolay.fr

Article 5 : Clôture de l'enquête publique :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera mis à disposition du
commissaire enquêteur et clos par lui.

Article 6 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur
à la mairie aux heures d'ouverture de la Mairie.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à M. le Préfet du département du
Morbihan

Article 7 : Mesures de publicité

*Le présent arrêté sera affiché sur différents secteurs de la Commune (Sainte-Anne, Martin^{ville}, Le Drézeul,
Cran, le Grippé, Burin, la Croix Aulnaie, le Centre Bourg) et à l'entrée de la Mairie. Une annonce sera
publiée dans la presse locale ainsi que sur le site internet de la Commune.*

Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT-DOLAY, Madame Anne-Marie CARLIER,
commissaire enquêteur à compter du 9 août 2019 pour une durée de 34 jours. Mairie de SAINT-DOLAY.

Article 8 : Notification

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le préfet du département du Morbihan
 - M le président du Tribunal Administratif de Rennes
 - Mme le Commissaire Enquêteur
- Fait à Saint-Dolay, le **5 JUIL. 2019**

Le Maire, Joël BOURRIGAUD

